Quelques coutumes du pays d'Ajoie (Jura bernois)

Autor(en): **D'Aucourt, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **1 (1897)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-109204

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Quelques coutumes du pays d'Ajoie (Jura bernois).

Par M. A. D'Aucourt, curé de Miécourt.

1. Coutumes de mariage.

A Fahy, village paroissial à deux lieues de Porrentruy existe encore une très ancienne coutume. Quand un mariage doit se faire, le jour même de sa célébration à l'église, la maison du futur est occupée par une vieille femme aussi laide, aussi vieille que possible et qui est payée pour rendre le service qu'on éxige d'elle en cette circonstance. Quand la noce, au retour de l'église arrive au domicile de l'époux, la porte est close, les volets fermés. Il faut que la maison paraisse inhabitée. Le garçon d'honneur frappe à la porte à plusieurs reprises sans réponse, enfin elle s'ouvre et la vieille demande ce qu'on lui veut. Elle fait semblant de ne rien comprendre et s'assied bravement dans la cuisine où elle file du chanvre à une quenouille. Toute la noce entre alors et les garçons enlèvent la vielle qu'ils transportent loin de la maison, puis le festin commence.

* * *

Dans la plupart des paroisses, quand le marié est d'une autre localité, les garçons du village de l'épouse tendent, au sortir de l'église un ruban et ne la laissent passer que quand l'époux a versé une certaine somme en compensation de la perte que les jouvenceaux viennent de faire. Quelques fois le ruban est tendu au départ des voitures, alors l'époux doit descendre et le chef des jeunes gens lui présente des ciseaux avec lesquels l'époux coupe le ruban; le cadeau donné, les voitures partent au bruit des armes à feu.

2. Coutume de baptême.

A Beurnevésin, petite paroisse, à deux lieues de Porrentruy, il est d'usage qu'aux baptêmes les garçons attendent le parrain et la marraine, au sortir de l'église et leur présentent à tous les deux un pistolet armé que la marraine, comme le parrain

doivent faire partir. Cela fait, les garçons reçoivent leur cadeau et la marraine jette des bonbons aux enfants accourus de toutes parts.

3. Conjuration des tempêtes.

Charmoille est une antique paroisse qui comprenait avant le XVIIe siècle cinq villages: Charmoille, Miécourt, Fregiécourt, Pleujouse et Asuel. Toutes les paroisses de la verte Ajoie, appartenant à la Principauté des évêques de Bâle, étaient du diocès de Besançon, sauf Charmoille. C'est de là que vient le nom de Baroche donné à ce beau et riant coin de terre. Baroche provient de *parochia*, paroisse.

Dans le rôle de cette paroisse de l'an 1508, il est parlé d'un accord qui existait entre le curé de Charmoille et ses paroissiens, pour conjurer les tempêtes et les orages. Voici le passage:

«Item. Li curé et li clavier (sacristain) horont de chascung menaige dou dict lieux de Calmis et Fregiscord, de cil qui semeront es dicts finaiges, une gerbe, et li curé por ce ferat li adjurations accoustumés; adjuro vos grandines et tempestates, por débouter li tempeste quant besoingt serat; et li clavier sera tenu sonner li befroy et porter arc et sajettes (flèches) où besoing sera, et l'intestera fort et roide por débouter le temps, tant on dict Calmis come a Fregiscort...»

Lorsqu'une tempête menaçait et que les villageois étaient dans l'inquiétude sur le sort de leurs moissons, fruit de tant de peines et de labeurs, le curé de Charmoille sortait du village, précéde de quelques enfants portant la bannière et l'eau bénite, et suivi du sacristain, armé d'une grosse arbalète et de quelques flèches renfermées dans une trousse poudreuse. Ils entonnaient le psaume «Miserere mei Deus», et se dirigeaient vers la chapelle de St-Imier, où les paroissiens se rendaient aussitôt. Le curé bénissait l'arbalète et les carreaux. Le sacristain faisait jouer le cranaquin, tordait la corde de fil, plaçait le vireton dans la coche de la noix, et lorsque le prêtre, qui priait à haute voix, avait répété pour la troisième fois: «Iterum adjuro vos grandines et tempestates», etc..... la flèche partait et disparaissait dans la nue... Cela fait, au son des cloches, le curé rentrait au village et le peuple allait avec confiance continuer la moisson.